

	Col.
<b>Questions orales</b> .....	<b>1</b>
<b>Ventes aux enchères (Conclusions de la C.M.P.)</b> .....	<b>41</b>
<b>Trésors nationaux (Troisième lecture)</b> .....	<b>48</b>
<b>Conférence des Présidents</b> .....	<b>35</b>
<b>Liberté de communication (Nouvelle lecture)</b>	
– <b>Discussion générale</b> .....	<b>53</b>
– <b>Discussion des articles</b> .....	<b>66</b>

## Ordre du jour

(Suite)

Rapport (n° 424, 1999-2000) de M. Le Grand, fait au nom de la commission des Affaires économiques et du Plan.

● *Le délai limite pour le dépôt des amendements est expiré.*

7. – Discussion du projet de loi (n° 305 rectifié, 1999-2000), adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation du protocole de Kyoto à la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (ensemble deux annexes).

Rapport (n° 355, 1999-2000) de M. Pintat, fait au nom de la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées.

8. – Discussion du projet de loi (n° 171, 1999-2000) autorisant la ratification des amendements à la constitution de l'Organisation internationale pour les migrations;

Rapport (n° 280, 1999-2000) de M. Pintat, fait au nom de la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées.

9. – Discussion du projet de loi (n° 191, 1999-2000) autorisant l'approbation de l'instrument d'amendement à la constitution de l'Organisation internationale du travail;

Rapport (n° 281, 1999-2000) de M. Durand-Chastel, fait au nom de la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées.

10. – Discussion du projet de loi (n° 217, 1999-2000) autorisant l'approbation de la convention d'entraide judiciaire en matière pénale entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République du Paraguay.

Rapport (n° 289, 1999-2000) de M. Penne, fait au nom de la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées.

11. – Discussion du projet de loi (n° 219, 1999-2000) autorisant l'approbation de la convention d'extradition entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République du Paraguay.

Rapport (n° 289, 1999-2000) de M. Penne, fait au nom de la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées.

12. – Discussion du projet de loi (n° 220, 1999-2000) autorisant l'approbation de la convention sur le transfèrement des personnes condamnées entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République du Paraguay;

Rapport (n° 289, 1999-2000) de M. Penne, fait au nom de la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées.

● *La Conférence des Présidents a décidé que ces trois projets de loi feraient l'objet d'une discussion générale commune.*

13. – Discussion du projet de loi (n° 252, 1999-2000) autorisant l'approbation de l'avenant n° 2 à l'entente entre le gouvernement de la République française et le gouvernement du Québec en matière de sécurité sociale.

Rapport (n° 323, 1999-2000) de M. Durand-Chastel, fait au nom de la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées.

14. – Discussion du projet de loi (n° 327, 1999-2000) autorisant l'approbation de l'accord entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République du Ghana sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements.

Rapport (n° 386, 1999-2000) de M. Penne, fait au nom de la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées.

15. – Discussion du projet de loi (n° 328, 1999-2000) autorisant l'approbation de l'accord entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République dominicaine sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements.

Rapport (n° 411, 1999-2000) de M. Del Picchia, fait au nom de la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées.

## Délai limite pour les inscriptions de parole et pour le dépôt des amendements

Projet de loi constitutionnelle, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la durée du mandat du Président de la République (n° 423, 1999-2000);

Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale:

● *Mercredi 28 juin 2000, à 17 heures.*

Délai limite pour le dépôt des amendements:

● *Mercredi 28 juin 2000, à 17 heures.*